

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**Extrait du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N°52/16

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 20	Votants 27
Date de Convocation	30 juin 2016		
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet		
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire			
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGroVA –Y. DURAND – J.P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGroVA - Ch.BALDO			
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGroVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT			
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY			

**OBJET : RENOUELEMENT CONVENTION CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2016-2020 CAF DES PYRENEES ORIENTALES /MAIRIE DE POLLESTRES**

Monsieur Le maire rappelle à l'Assemblée que le contrat Enfance Jeunesse existant avec la Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées Orientales représente un engagement d'objectifs et de co-financement pour quatre ans ce qui contribue au développement et au maintien de l'offre d'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Cette convention définit et encadre le versement de la Prestation de service Enfance et Jeunesse (PSEJ).

A ce jour, le contrat arrive à son terme, il y a lieu de renouveler : la convention : « **CEJ 2016-2020** », les dispositions, déterminant, expliquant, précisant et fixant les modalités qualitatives, quantitatives et financières de ce partenariat avec la CAF.

Ce contrat d'une durée de 4 ans sera établi sur la base d'opérations nouvelles et antérieures concernant la fonction d'accueil et de pilotage qui s'engagent à optimiser la fréquentation des équipements en atteignant le taux cible d'occupation préconisé par la Caf : soit 70 % pour les EAJE, et 60 % pour les ALSH.

Initialement un diagnostic de l'existant aura apporté des éléments de connaissance de la commune, notamment sur les données démographiques, les ressources et la typologie des familles, la vie économique locale, l'urbanisme et l'habitat.

Monsieur Le Maire propose donc à l'Assemblée d'approuver l'ensemble des dispositions contenues dans le renouvellement du contrat CEJ 2016-2020 regroupant ainsi toute la mise en œuvre de la politique sociale liée au développement de l'enfance et de la jeunesse sur la commune de Pollestres, ainsi que le soutien financier apporté par le partenariat avec la CAF.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Approuve, l'ensemble des dispositions contenues dans le renouvellement du contrat CEJ 2016-2020 de la CAF,**
- **Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat CEJ 2016-2020**

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire

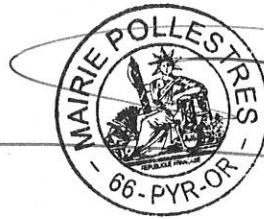
Daniel MACH

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le 13 Septembre 2016

Publication ou Notification

Le 13 Septembre 2016



REÇU EN PREFECTURE

le 13/09/2016

Application agréée E-legalite.com

066-216601443-20160708-52_16_1-DE